

Rue de la Préfecture 12
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 50 50
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 30 avril 2018

Communiqué de presse

Plan directeur cantonal: le Parlement appelé à ratifier la révision des chapitres «Urbanisation» et «Mobilité»

Le Gouvernement a pris connaissance avec satisfaction de l'intérêt manifesté lors de la consultation sur le projet de révision des chapitres «Urbanisation» et «Mobilité» du plan directeur cantonal durant l'été 2017 et de l'accueil positif qui lui a été réservé. Avec cette révision, rendue nécessaire par la législation fédérale, le Gouvernement souhaite encourager un développement de l'urbanisation orienté vers l'intérieur du milieu bâti et coordonné avec les transports publics. Le Parlement est désormais appelé à en débattre et à ratifier le projet d'ici à la fin de l'année.

Les nouvelles fiches du plan directeur cantonal visent un développement de l'urbanisation orienté vers l'intérieur du milieu bâti et coordonné avec les transports publics. Elles exigent la réduction des zones à bâtir surdimensionnées, en particulier celles destinées à l'habitat, et garantissent la préservation des surfaces agricoles, naturelles et paysagères. Enfin, elles encouragent également la collaboration régionale ou intercommunale.

Ces orientations ont été soutenues par les autorités et associations jurassiennes dans le cadre de la consultation publique. Sur la base des réponses apportées au questionnaire, le taux d'avis favorables atteint 85%. La consultation a donc confirmé que les fiches du plan directeur cantonal expriment le changement de paradigme en matière de développement territorial, préconisant désormais un développement vers l'intérieur plutôt que vers l'extérieur. Le rapport sur les résultats de la consultation ainsi que les réponses apportées sont disponibles en téléchargement.

Par ailleurs, la révision de la fiche relative aux gens du voyage est intégrée dans ce processus. Il est proposé au Parlement de planifier la réalisation d'une aire de passage, destinée aux personnes nomades suisses, à proximité de la jonction autoroutière Porrentruy-Ouest. En accord avec le Conseil communal de Delémont, il est également proposé que l'éventuelle réalisation d'une aire de transit, destinée aux gens du voyage étrangers, soit planifiée sur le site des Prés-Roses, auquel le plan directeur cantonal actuellement en vigueur confère déjà une telle affectation. Sa réalisation dépendra de l'évolution des réflexions engagées au niveau fédéral concernant les aires de transit. Le site « Delémont-Est », situé à proximité d'Innodel, précédemment retenu et communiqué, est ainsi abandonné.

Suite à la ratification par le Parlement, attendue d'ici à la fin de l'année, les fiches seront transmises à la Confédération pour approbation. Leur validation par le Conseil fédéral lèvera automatiquement le moratoire sur les zones à bâtir instauré par l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) révisée en 2014.

Personnes de contact :

- *David Eray, ministre de l'environnement, 032 420 53 03*
- *Daniel Rieder, chef du Service du développement territorial, 032 420 53 10*
- *Arnaud Macquat, chef de la Section de l'aménagement du territoire, 032 420 53 37*